



Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

Insertion dans la vie active des lycéens et des apprentis

Les enquêtes IVA-IPA 2014

numéro 11-15
septembre 2015

Scannez le QR code affiché
pour télécharger la brochure



académie
Clermont-Ferrand 

Auteur
Christophe RAFRAF

Secrétariat :
Marie-José TEIXEIRA

Division Statistique et Evaluation : dse@ac-clermont.fr

 04 73 99 32 71  04 73 99 32 78
<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/> (grand public)
<http://statpro.ac-clermont.fr> (depuis un site
académique)

En Auvergne, en février 2014, sept mois après leur sortie de formation professionnelle ou technologique, 54 % des lycéens ont un emploi. Les autres sont au chômage ou inactifs. Les apprentis s'insèrent mieux : après leur sortie de centre de formation, 60 % des apprentis ont un emploi. Le niveau de formation joue un rôle majeur dans l'insertion des jeunes, les plus diplômés ont plus de chance de trouver un emploi que les autres. Les jeunes ne possédant aucun diplôme éprouvent de réelles difficultés d'insertion. Cependant, si pour décrocher un emploi, le niveau de diplôme est important, la spécialité de formation joue aussi un rôle essentiel. Les taux d'emploi selon les formations sont très variables. Seulement 35 % des lycéens ont un emploi à durée indéterminée. Les apprentis connaissent de meilleures conditions d'emploi, ils sont 57 % à avoir un emploi stable.

L'insertion des jeunes réagit fortement aux retournements conjoncturels, les débuts de carrière sont donc sensibles à la conjoncture économique. Cette dernière n'est pas favorable, l'emploi salarié marchand ne repart pas, celui dans la construction recule (lire l'encadré «Un contexte économique toujours peu favorable à l'insertion des jeunes»).

En 2014, en Auvergne, seulement 54 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi, 37 % sont au chômage et 9 % sont inactifs. Les jeunes peu ou pas diplômés se déclarent plus souvent inactifs que les autres lycéens. Plus de la moitié de ces jeunes en inactivité sont en attente d'une formation.

Les apprentis s'en sortent mieux

Le taux d'emploi global des apprentis est supérieur à celui des scolaires. C'est une tendance que l'on observe depuis de nombreuses années. Que la situation économique soit bonne ou difficile, les apprentis s'insèrent plus facilement que les scolaires. L'année 2014 ne déroge pas à ce constat. Après la fin de leurs études professionnelles, 60 % des apprentis ont un emploi, 33 % sont au chômage, 7 % sont inactifs. L'avantage de l'apprentissage par rapport à la voie scolaire se vérifie quel que soit le niveau de diplôme. Il est cependant difficile de comparer les deux systèmes car ils ne forment pas aux mêmes métiers.

L'apprentissage ne permet toutefois pas d'échapper à la crise. Ainsi dans la construction, avec la forte baisse du nombre de logements et des locaux autorisés, les effectifs salariés du secteur ont à nouveau baissé en 2013. Parallèlement le taux d'emploi des apprentis du bâtiment recule cette année de dix points.

Cependant, l'apprentissage en tant que tel ne suffit pas à garantir une insertion réussie. Comme pour les scolaires, l'absence de diplôme professionnel ferme très souvent aux apprentis les portes de l'emploi. Ainsi moins d'un sur quatre des non-diplômés ou diplômés du seul brevet ont trouvé un emploi.

Le maintien dans l'entreprise un atout des apprentis

L'apprentissage est garant d'une certaine expérience du métier, par exemple dans l'industrie le jeune se familiarisera avec les machines et les processus de production. Les apprentis grâce à leur système de formation, sont connus des entreprises, certains apprentis ont parfois cumulé plusieurs formations au sein du même établissement. Une part importante d'apprentis est aussi embauchée dans une entreprise dans laquelle il a travaillé ou a été formé. On utilise le terme de maintien dans l'entreprise. Ainsi presque six sortants sur dix sont en emploi dans une entreprise dans laquelle ils ont déjà travaillé.

Les taux de maintien sont très différents suivant les formations. Globalement, le taux de maintien est plus élevé pour celles du domaine de la production que pour celles des services, 55 % contre 49 %. Le taux de maintien diffère fortement selon les spécialités de formation. À l'issue de l'apprentissage, les entreprises de l'alimentation, de l'hôtellerie restauration, de la vente embauchent moins souvent que les autres. À l'inverse, les apprentis des spécialités des transports, du bâtiment sont plus souvent recrutés par l'entreprise qui les a formés.

Le maintien dans l'entreprise est aussi dépendant du diplôme, 52 % des CAP sont embauchés dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur apprentissage 57 % pour les baccalauréats professionnels, 62 % pour les BTS et DUT, mais seulement 41 % pour les diplômés de niveau I et II. Le maintien dans l'entreprise est aussi une combinaison du niveau du diplôme et de spécialité. Par exemple, dans les spécialités comme la vente, si au niveau du CAP, le taux de maintien est de 40 %, il passe à 70 % pour les bac+2.

Une insertion réussie : le poids du diplôme pour les apprentis et les scolaires

Les conditions d'accès à l'emploi du jeune arrivant sur le marché du travail varient beaucoup selon le niveau de diplôme. Les entreprises au moment de recruter sont très sensibles au niveau de diplôme. Ainsi, la situation des non-diplômés est particulièrement préoccupante, sept sur dix sont sans emploi sept mois après la fin de leur formation. La réticence des entreprises à recruter des jeunes sans aucun diplôme ou diplômé du seul brevet semble être désormais la norme sur le marché du travail. L'acquisition d'un diplôme, même de niveau CAP réduit fortement le risque d'être au chômage. Ainsi pour les scolaires, moins d'un jeune sur cinq non diplômés ou possédant le seul brevet a trouvé un emploi. Ils sont quatre sur dix au niveau du CAP.

Situation d'emploi au 1er février 2014 par plus haut diplôme (en %)

Scolaires	Emploi	Chômage	Inactifs
Non diplômés	18.6	42.5	38.8
DNB	17.1	48.7	34.0
CAP-BEP	40.0	50.3	9.6
BT, Bac pro et BP	56.8	35.8	7.3
Baccalauréat	62.1	34.9	2.9
BTS-DUT	67.9	27.2	4.9
Ensemble	54.1	37.3	8.6

Source : IVA 2014

Apprentissage	Emploi	Chômage	Inactifs
Non diplômés	31.7	47.8	20.4
DNB, CFG	21.2	70.5	8.2
BEP ou CAP	47.9	44.4	7.5
BT, Bac pro et BP	71.5	21.9	6.5
Baccalauréat	76.4	17.5	6.0
BTS-DUT	75.6	21.9	2.3
Dip Niv. I&II	78.6	18.0	3.3
Ensemble	59.9	33.1	6.9

Source : IPA 2014

L'élévation du niveau de diplôme augmente les chances d'insertion dans l'enseignement secondaire comme dans l'apprentissage. Pour ce dernier, le taux d'insertion, au niveau du CAP, est de 48 % et de 71 % pour le baccalauréat professionnel. Par la voie scolaire les taux d'insertion sont respectivement de 40 % et 56 %.

Les spécialités de formation, un déterminant de l'insertion

L'analyse par le seul niveau de diplôme n'est pas suffisante, la spécialité de formation joue aussi un rôle essentiel dans l'insertion des jeunes. À niveau de diplôme équivalent, les différences de taux d'emploi sont importantes, selon les spécialités. Cette année encore les jeunes issus du système scolaire ont trouvé plus souvent un emploi après une formation dans le secteur des services que dans la production : 58 % contre 50 %. Cet écart en faveur des services est assez récent. Une grande part des spécialités de production sont industrielles or l'emploi industriel a perdu plus d'un emploi sur cinq entre 2001 et 2013 (source : estimation d'emploi). Les autres spécialités de production relève de la construction, un secteur également en crise. Pour l'apprentissage l'écart entre les spécialités de la production et des services est bien moindre 61 % contre 59 %.

L'analyse des écarts d'insertion par spécialité est complexe, toutes ces spécialités forment un groupe hétérogène n'ayant pas toutes la même lisibilité sur le marché du travail. De plus, se mêlent plusieurs effets, des effets conjoncturels en particulier les spécialités dépendant d'activités très cycliques comme la construction et des effets structurels. Comme les spécialités de la production car les effectifs des entreprises de l'industrie reculent depuis des années. Il faut tenir compte aussi de la structure en diplôme de la spécialité. Globalement, le taux d'insertion est d'autant plus élevé que la part des bacheliers et des diplômés du supérieur est importante. Il se combine alors l'influence sur l'insertion à la fois du diplôme et de la spécialité. Ainsi dans la vente chez les scolaires si seulement 32 % des titulaires d'un CAP ont un emploi, ils sont 74 % au niveau du bac+2.

Taux d'emploi au 1er février 2014 selon le domaine de spécialités (en%)

Scolaires	Emploi
Domaine de spécialités	
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agro-alim.	39.9
Transformations chimiques et apparentées	58.6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	57.5
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	48.9
Génie civil, construction, bois	50.4
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	NS
Mécanique et structures métalliques	54.8
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	45.9
Spécialités pluritechnologiques de la production	56.4
Ensemble production	49.5
Transport, manutention, magasinage	66.9
Commerce, vente	56.8
Finances, comptabilité et gestion du personnel	55.5
Communication et information	50.9
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	62.8
Accueil, hôtellerie, tourisme	55.1
Services à la collectivité	43.9
Ensemble services	57.6

Source : IVA 2014

Apprentissage	Emploi
Agriculture	62.8
Alimentation	55.1
Bois	56.0
Bâtiment	52.1
Electricité	74.8
Energie, chimie	66.3
Mécanique automobile	55.7
Mécanique général	70.2
Structure métallique	48.7
Technologies industrielles	80.9
Ensemble production	60.6
Coiffure, esthétique	37.5
Comptabilité, finance	78.9
Hôtellerie - restauration	38.8
Informatique	60.2
Santé	89.4
Secrétariat	41.9
Services à la collectivité	73.6
Social	67.7
Transport	86.9
Vente	56.0
Ensemble services	58.8

Source : IPA 2014

Les spécialités aux effectifs les plus importants ne sont pas celles qui offrent le plus de possibilité d'insertion. Par exemple, pour les scolaires, la spécialité de la vente représente un cinquième des sortants du secteur des services à un taux d'insertion de 57 %. Dans l'apprentissage si coiffure et esthétique regroupe un sortant sur dix du secteur des services, le taux d'emploi est seulement de 37 % au 1^{er} février 2014.

Enfin certaines données sont à relativiser, comme celles de l'hôtellerie et de la restauration, ces métiers connaissent des turn-over importants et/ou une saisonnalité importante.

Homme femme : des insertions différentes liées aux choix de spécialités

Les écarts de taux d'emploi se réduisent entre les hommes et les femmes, cela n'est pourtant pas une bonne nouvelle. La réduction de l'écart est surtout due à la baisse du taux d'emploi masculin. Les garçons choisissent plus souvent que les filles des formations liées au secteur de l'industrie et du bâtiment. Ces deux secteurs rencontrent des difficultés importantes, c'est pourquoi les garçons ont plus de difficultés qu'auparavant à trouver un emploi, qu'ils soient issus de la voie scolaire ou de l'apprentissage. Au 1^{er} février, le taux d'emploi les garçons issus de la voie scolaire est de 57 % et de 62 % pour l'apprentissage.

Situation d'emploi au 1er février 2014 par sexe (en %)

Scolaires	Garçons	Filles
	En emploi	En emploi
DNB	24.3	10.2
CAP-BEP	40.1	40.0
BT, Bac pro et BP	58.3	54.5
Baccalauréat	70.5	55.2
BTS-DUT	69.1	66.7
Ensemble	56.6	53.1

Source : IVA 2014

Apprentissage	Garçons	Filles
	En emploi	En emploi
DNB, CFG	18.8	23.6
BEP ou CAP	54.2	29.6
BT, Bac pro et BP	73.0	66.2
Baccalauréat	74.1	79.0
BTS-DUT	76.4	73.9
Dip Niv. I&II	77.0	80.4
Ensemble	61.8	55.8

Source : IPA 2014

L'insertion des filles est tout de même toujours plus difficile que celles des garçons. Au 1^{er} février, le taux d'emploi les filles issues de la voie scolaire est de 53 % et de 56 % par l'apprentissage. Mais ces taux d'emploi sont surtout révélateurs de choix d'orientation, filles et garçons ne se formant pas aux mêmes métiers. Les filles s'orientent plus souvent que les garçons vers des spécialités moins porteuses en emploi. Comme par exemple en coiffure esthétique, une spécialité où plus de neuf apprenties sur dix sont des femmes et dont le taux d'emploi est seulement de 37 %. Les différences de taux d'emploi entre les sexes sont liées essentiellement au choix de spécialités. Comme pour les garçons, les plus diplômées s'insèrent le mieux et les apprenties s'insèrent mieux que les scolaires. Quand les filles combinent haut niveau d'études et domaines de spécialité porteurs, par la voie de l'apprentissage ou scolaires, leur insertion professionnelle se fait sans difficulté.

Des emplois très souvent temporaires

Le type d'emploi le plus souvent occupé, sept mois après la sortie du lycée est l'emploi à durée déterminée (EDD), (37 %), L'intérim concerne 15 % des emplois et l'emploi aidé 14 %, les emplois à durée indéterminée ne concernent que 35.5 % des sortants. Comme pour l'insertion, la probabilité d'être embauché en contrat à durée indéterminée croît avec le niveau de diplôme.

Types de contrats selon le plus haut diplôme (en %)

	EDI	Interim	EDD	Emp. aidé		EDI	Interim	EDD	Emp. aidé
Scolaires					Apprentissage				
DNB	.	20.0	65.3	14.7	DNB, CFG	14.4	7.2	46.0	32.5
CAP-BEP	27.5	15.3	33.6	23.6	BEP ou CAP	53.5	5.5	28.6	12.4
BT, Bac pro et BP	39.1	14.2	31.2	15.5	BT, Bac pro et BP	59.8	8.4	24.8	7.0
Baccalauréat	NS	NS	NS	NS	Baccalauréat	62.8	4.0	30.8	2.4
BTS-DUT	35.3	10.9	40.3	13.5	BTS-DUT	59.9	8.6	23.2	8.3
Ensemble	35.5	12.9	35.7	16.0	Dip Niv. I&II	59.2	5.3	30.1	5.5
					Ensemble	57.0	6.6	27.6	8.8

Source : IVA 2014

Source : IPA 2014

À titre de comparaison, en France, en 2012, plus de 90 % des intentions d'embauche sont des contrats temporaires, 49 % en CDD et 43 % en missions d'intérim (source : DARES). Les conditions d'emploi sont elles aussi impactées par les difficultés économiques : la part de scolaire ou d'apprentis en CDI a reculé depuis 2007.

Une fois de plus les apprentis s'en sortent mieux que les scolaires. L'emploi stable est plus fréquent chez les apprentis et ce quel que soit le niveau de diplôme. Cependant lorsqu'ils ne se maintiennent pas dans l'entreprise qui les a formés, les conditions d'emplois se dégradent. Dans le cas d'un maintien 64 % des sortants sont en CDI contre 48 % dans le cas contraire.

Les conditions d'emploi varient aussi, selon le sexe. Les jeunes hommes sont presque deux fois plus nombreux en intérim que les filles. En 2013, en Auvergne sept missions sur dix émanaient d'une entreprise de l'industrie ou de la construction. Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à avoir suivi une formation des métiers de l'industrie et du bâtiment, ce qui explique qu'ils soient plus souvent en intérim.

Par contre, les jeunes femmes sont plus souvent embauchées en contrat à durée déterminée. Travaillant plus souvent dans les services, elles subissent le mode de recrutement de ce secteur qui privilégie les embauches en CDD à l'intérim.

Le temps partiel

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. Chez les jeunes sortant de l'apprentissage seulement 7 % des garçons travaillent à temps partiel contre 22 % pour les filles. Par la voie scolaire ces taux sont respectivement de 12 % et 36 %. Une partie de ce temps partiel est certainement subi. Les enquêtes d'insertion ne permettent pas de savoir, si le temps partiel est choisi ou contraint, mais dans l'enquête génération du Céreq 11 % des jeunes femmes, tous diplômes confondus, déclarent subir leur temps partiel.

Le temps partiel est surtout lié au choix de métier et donc indirectement au secteur économique dans lequel on va travailler. Par exemple dans l'apprentissage, neuf emplois sur dix sont à temps complet, dans les spécialités de la production contre huit sur dix pour celles des services. De même, après leur apprentissage, si dans le bâtiment 95 % des jeunes sont à temps complet en revanche en coiffure et esthétique, 30 % sont à des temps partiels, dans la vente 15 %.

Un contexte économique toujours peu favorable à l'insertion des jeunes

L'insertion dans l'emploi des jeunes est particulièrement impactée par la situation économique générale. Au moment où les jeunes effectuent leur recherche d'emploi, les conditions économiques sont peu favorables.

Tout d'abord, l'emploi dans le secteur de la construction est en recul continu depuis 2008. Entre 2008 et 2013 le nombre de salariés a reculé de près de 9 % en Auvergne. La construction est un secteur important pour l'insertion des jeunes, tout d'abord par son poids en termes d'emplois salariés, 29 300 en 2013, par son effet d'entraînement aux autres secteurs mais aussi et surtout car il embauche beaucoup de jeunes. De plus, c'est un secteur qui connaît de façon récurrente des difficultés de recrutement qui peuvent faciliter l'insertion des nouveaux entrants sur le marché du travail (source : estimation d'emploi).

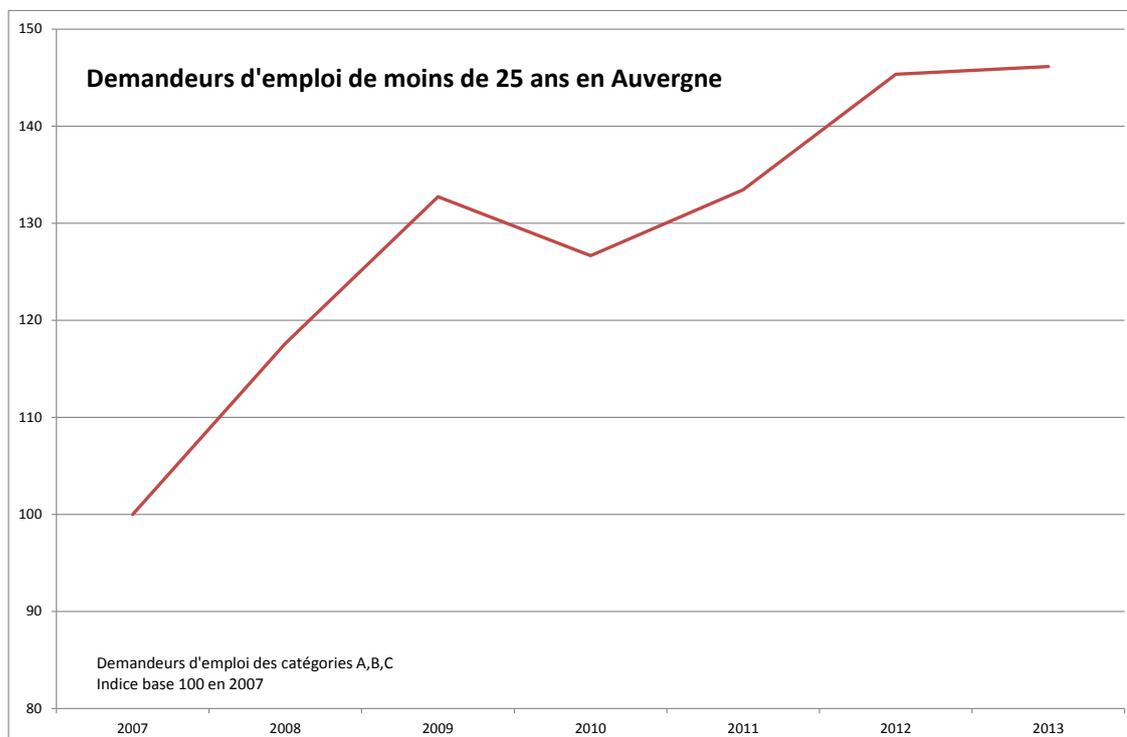
Ensuite, l'emploi dans l'industrie continue de baisser, le secteur a perdu 11 % de ses effectifs entre décembre 2007 et 2013. La crise n'a fait qu'accentuer le recul de l'emploi en Auvergne qui avait déjà baissé de 9 % entre 2001 et 2006.

Tributaire de l'industrie et de la construction, car les trois quarts des missions en proviennent, l'intérim ne redécouvre pas vraiment. Ce dernier est aussi souvent une porte d'entrée sur le marché du travail. A la fin du dernier trimestre 2007 on comptait 12 100 salariés, ils sont 9 100, fin 2013.

Seul l'emploi dans le tertiaire marchand croît en dépit du recul de l'emploi dans le commerce.

Les difficultés rencontrées par les différents secteurs se traduisent au final par un recul de l'emploi salarié marchand auvergnat qui est au plus bas et recule entre 2012 et 2013. En Auvergne en décembre 2007 on comptait 291 900 salariés, ils ne sont plus que 278 200 en décembre 2013, soit un recul de 4.7 %.

Cette situation rend la recherche d'emploi particulièrement délicate. Les difficultés des plus jeunes sont importantes. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est passé de 10 800 en 2007 avant la crise à 15 700 en décembre 2013.



Source : Pôle Emploi

Champ et définitions

Champ de l'enquête Insertion dans la Vie Active (IVA). L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle de l'éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. Les jeunes sortants de classes terminales de formations en lycée ayant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II (licence ou plus), peu nombreux, sont exclus de l'analyse.

Champ de l'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA). L'enquête IPA interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelles que soient leur formation et la classe suivie - classe terminale ou intermédiaire) en France métropolitaine et dans les DOM.

Sortants de lycée : sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Sortants d'apprentissage : sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2011-2012, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2013 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi : il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants quelle que soit leur situation (emploi, chômage, inactivité, stage...).

Taux de chômage : c'est la part des personnes qui se déclarent être sans emploi et en rechercher un parmi l'ensemble des sortants.

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes installées à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Emplois aidés : contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA),

Plus haut diplôme obtenu : il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

Niveaux II et I : diplômes de second ou troisième cycle universitaire (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école.

collection

Notes Statistiques

thématique

Statistiques

titre

Insertion dans la vie active
des lycéens et des apprentis
Les enquêtes IVA-IPA 2014

conception, réalisation et diffusion

Division Statistique et Evaluation (DSE)
dse@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 80 ex.

pour plus d'informations

<http://www.ac-clermont.fr/stat/>

n°ISSN

2259-3845



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

